

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

N° P04/2023

**Arrêté permanent portant permis de stationnement et de circulation
Sur les voiries communales et d'intérêt communautaire**

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la SARL SOL FRERES en date du 10/01/2023,

Vu l'accord cadre passé avec la Communauté de communes Sud Roussillon,

Considérant la SARL SOL FRERES est titulaire du marché concernant les travaux de réparation, de réhabilitations et d'extensions des réseaux humides (AEP, EU et EP), est amenée à travailler régulièrement et inopinément sur le domaine public communal de Corneilla-del-Vercol

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la SARL SOL FRERES est autorisée :

- à procéder aux travaux de réparation, de réhabilitations et d'extensions des réseaux humides
- à stationner

sur le domaine public communal de Corneilla-del-Vercol

Article 2 : Ces travaux pourront nécessiter les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement sur le domaine public communal des véhicules appartenant à la SARL SOL FRERES
- circulation : en cas de besoin la circulation sera, soit alternée soit neutralisée sur les voies où interviendront les véhicules de la SARL SOL FRERES

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté sera effectif pendant toute la durée du marché de commande pour les travaux de création et de réparation des réseaux humides sur les voiries communales et d'intérêt communautaire.

Article 5 : Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon
- Monsieur le Directeur de la SARL SOL FRERES

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de **Corneilla-del-Vercol**, Toutes les forces de police sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

CORNEILLA DEL VERCOL, le 13/01/2023

Le Maire,



Christophe MANAS